



La **Statistique annuelle des établissements de santé (SAE)** est une enquête administrative exhaustive et obligatoire auprès des établissements de santé installés en France (métropole et DOM) y compris les structures qui ne réalisent qu'un seul type d'hospitalisation ou qui ont une autorisation pour une seule activité de soins. Les données sont collectées par la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), direction du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Elle produit deux types de données :

- Une base dite « administrative » restituant les déclarations des établissements,
- Une base dite « statistique » destinée aux études.

Ce site vous permet de visualiser les données de la base administrative à l'image des bordereaux de collecte.

ACCÉDER À LA RECHERCHE

Qu'est-ce que la SAE ?

Il s'agit de la Statistique Annuelle des Etablissements de santé français. Enquête obligatoire (tous les établissements publics et privés de métropole et des DOM doivent y répondre) et exhaustive, elle recueille depuis plus de 40 ans les données des structures de santé.

Par exemple, les informations recueillies portent sur :

- Les **structures** : maternités, services d'urgence, de réanimation, SSR etc...
- Les **capacités** : taux d'occupation des lits, nombre de salles opératoires etc...
- Les **équipements** : scanners, IRM, blocs opératoires et obstétricaux, plateaux techniques etc...
- Les **activités** : nombre de journées d'hospitalisation, nombre de séances de radiothérapie, dialyse, accouchements etc...
- Les **personnels** : équivalents temps plein salariés des établissements publics et privés, répartition des praticiens libéraux en privé etc...

Les informations sont collectées par la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques), direction du Ministère de la Santé français.

L'enquête se déroule en deux temps :

- Une phase de **collecte** (en général au 1^{er} trimestre N sur les données de l'année N-1), sous forme de bordereaux (une trentaine au plus) remplis via une plateforme par les établissements eux-mêmes
- Une phase de **diffusion**, (après contrôles et validation), exhaustive, gratuite et ouverte à tous, via le site www.sae-diffusion.sante.gouv.fr

A quoi sert la SAE ?

Utilisée par de nombreux services de l'Etat et relevant de plusieurs ministères (au premier desquels le Ministère de la Santé), la SAE a pour but de produire des indicateurs pour :

- Le suivi des politiques nationales françaises (plan d'urgence, Alzheimer ...) et régionales (CPOM ARS)
- L'alimentation de nombreux tableaux de bord et systèmes d'information (Scope Santé, Hospidiag, DIAMANT ...)
- La prise en compte des données hospitalières pour la planification ou les politiques d'autres services publics (logements par exemple)

Pourquoi se servir de la SAE ?

Pour connaître les établissements et leurs activités !

Au-delà de ces aspects de connaissance, des comparaisons peuvent être établies, à la fois entre établissements, régions, type de structure ou dans le temps. Le site internet permet d'interroger 10 exercices en ligne, de 2004 à 2013 ! Les temps de réponse sont remarquablement courts, y compris pour les requêtes SQL, autre fonctionnalité particulièrement intéressante pour les recherches rares ou complexes.

Quelles sont les nouveautés ?

Une refonte importante du contenu a eu lieu il y a 2 ans, qui a permis de rapprocher les données nécessaires à la SAE des informations collectées par le PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information). Outre la cohérence plus importante dans l'analyse des activités, des fonctionnalités de pré-remplissage facilitent aujourd'hui le recueil pour les établissements.

Par ailleurs, depuis février 2015, le site de diffusion a été revu et modernisé. Les recherches sont toujours possibles par établissement, par département, par région, par type d'établissement, mais un effort a été apporté sur l'ergonomie (par des menus déroulants) et la restitution (un graphisme plus contemporain et toujours la possibilité d'exporter sur Excel).

Nous le savons depuis longtemps : la SAE gagne toujours à être utilisée et connue !

Posté le 16 février 2015 par Nathalie L'Hostis

* Pour en savoir plus sur la SAE <https://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr/sae-diffusion/accueil.htm>

Pilar vous propose par ailleurs un programme unique d'aide à la réalisation de la SAE, « **Réussir et utiliser la Statistique Annuelle des Etablissements** », à découvrir ici <http://pilar-institute.com/formation/r%C3%A9ussir-et-utiliser-la-statistique-annuelle-des-etablissements-de-sant%C3%A9-sae>

Par ailleurs, pour vous permettre de découvrir toute la richesse des différentes bases de données hospitalières, dont la SAE, Pilar dispose d'un programme exclusif « **Découvrir et utiliser les sites et sources de données hospitalières** », détaillé ici <http://pilar-institute.com/formation/d%C3%A9couvrir-et-utiliser-les-sites-et-les-sources-de-donn%C3%A9es-hospitali%C3%A8res>



Pilar est sur Twitter http://www.twitter.com/Pilar_Institute

Pilar est sur Facebook [facebook.com/pages/Pilar-Institute/43016771703441](https://www.facebook.com/pages/Pilar-Institute/43016771703441)

